



Faculté des sciences philosophiques

Institut supérieur de philosophie

ISP

ISP 3

Doctorat en philosophie et lettres (philosophie)**Gestion du programme****ISP** Institut supérieur de philosophie (Faculté des sciences philosophiques)**Coordinateur** : Tom Dedeurwaerdere**Contact** : Marie-France Delcourt

Tél. 010474614

delcourt@sisp.ucl.ac.be

Objectif de la formation

Former à la recherche philosophique par le DEA et par la rédaction d'une dissertation doctorale.

Conditions d'admission

Pour accéder à l'examen de docteur en philosophie et lettres, il faut avoir obtenu, depuis un an au moins et avec la mention de distinction, le diplôme de licencié en philosophie par une université belge, ou un diplôme déclaré équivalent par les autorités académiques.

L'inscription au doctorat est subordonnée à l'autorisation de s'inscrire au Diplôme d'études approfondies en philosophie (DEA). Cette autorisation est accordée par la commission de 3^e cycle de l'ISP.

Le programme du DEA fait partie intégrante de la formation doctorale. Seuls les étudiants ayant réussi avec grade le DEA et le rapport de recherche qui en fait partie pourront poursuivre leurs recherches en vue de l'obtention du doctorat. Voir également le site web: <http://www.isp.ucl.ac.be>

Demande d'admission

Les procédures d'admission et d'inscription au rôle de l'Université sont précisées dans la partie "Renseignements généraux" de la page WEB : <http://www.ucl.ac.be/etudes/programme.html>

Structure générale du programme

Travail de recherches personnel aboutissant à la rédaction d'une dissertation originale qui constitue une contribution significative à la philosophie. La langue de tous les travaux académiques des étudiants est normalement le français. D'autres langues peuvent être choisies à condition que les enseignants concernés aient marqué leur accord. En outre, pour les mémoires, travaux de DEA et thèses de doctorat une demande dûment motivée devra être introduite par l'étudiant à la Commission des Etudes. Cette demande devra être introduite, pour les thèses de doctorat, avant l'épreuve de confirmation. La procédure à suivre pour introduire cette demande est disponible au secrétariat ISP.

Évaluation

Epreuve de confirmation.

Remise de rapports à intervalles réguliers.

Examen préliminaire portant sur la recevabilité de la dissertation.

Présentation et défense publique de la dissertation doctorale et d'une thèse annexe.